AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0114
FR0000054421-FS0045

20 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BRICORAMA

(Alternext)

Par courrier reçu le 17 janvier 2014, la société par actions simplifiée JG Capital Management[1] (10 avenue Georges V, 75008 Paris) et la société en commandite par actions IDI[2] (18 avenue Matignon, 75008 Paris) ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 15 janvier 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société BRICORAMA[3] et détenir, de concert, 470 949 actions BRICORAMA représentant autant de droits de vote, soit 7,57% du capital et 4,08% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Ations	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JG Capital Management	407 699	6,55	407 699	3,53
IDI	63 250	1,02	63 250	0,55
Total concert	**470 949**	**7,57**	**470 949**	**4,08**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société BRICORAMA, rendue publique le 15 janvier 2014.

[1] Agissant pour le compte du fonds commun de placement JG Partners dont elle assure la gestion.
[2] Contrôlée par la société Ancelle et Associés.
[3] Société transférée d'Euronext sur Alternext le 26 juillet 2011.
[4] Sur la base d'un capital composé de 6 221 343 actions représentant 11 542 574 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.